

Date de dépôt : 2 janvier 2008

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat relatif à la ratification du contrat de prestations 2007-2010 entre l'Etat de Genève et la communauté tarifaire Unireso

Rapport de M^{me} Françoise Schenk-Gottret

Mesdames et

Messieurs les député-e-s,

Le projet de loi mentionné ci-dessus a été étudié par la commission des transports dans ses séances des 11 septembre, 9, 16, 30 octobre et 6 novembre 2007 ; sous les présidences de MM. Hugo Zbinden et Jean-Marc Odier, en présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint DT, de M. Yves Delacrétaç, directeur de l'OCM, de M^{me} Emmanuelle Leuliet, directrice de mission tram à l'OCM, de M. Fabrice Etienne, ingénieur OCM et de M. Chris Monney, juriste OCM. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Caroline Martinuzzi que nous remercions.

Présentation du contrat de prestations par le département

Ce projet de loi concerne la ratification du contrat de prestations Unireso. Ce contrat se rapproche, du point de vue formel, de celui des TPG. La nouveauté réside dans le fait qu'il est soumis pour la première fois au Grand Conseil en raison de la LIAF. La dépense générée par ce contrat est de l'ordre de 300 000 F, ce qui correspond à la participation de l'Etat. Les montants du contrat, 10 millions de F, sont pour la plupart déjà calculés au sein du contrat de prestations des TPG.

Ce contrat est géré par la loi sur les transports publics, la loi sur le réseau des transports publics ainsi que la loi sur les indemnités et aides financières. Les contrats de prestations des TPG et des Mouettes, ainsi que les

conventions annuelles des CFF, y sont liées. Le but de ce contrat est de fixer les indemnités versées par l'Etat aux opérateurs d'Unireso et de régler la gestion du système tarifaire. Le contrat ne comprend aucune prestation de transport public supplémentaire et traite uniquement de la gestion de la tarification.

Unireso est la dénomination commerciale de la communauté tarifaire intégrale créée en 2001. Trois opérateurs en font partie (TPG, CFF et SMGN) via un contrat de société simple. Unireso couvre l'ensemble de Genève. Son périmètre régional s'étend sur le canton de Vaud et la France. Les opérateurs ne commercialisent ainsi que les titres Unireso sur ce territoire défini. Les recettes et les frais sont répartis selon une clé de répartition : 93,79% pour les TPG, 5,55% pour les CFF et 0,66% pour la SMGN.

Un comité de gestion est chargé de la gestion de la communauté tarifaire intégrale. Ce comité est apte à prendre des décisions. Un comité de coordination assure les liens entre les opérateurs, l'Etat et la Confédération.

Le bilan de la période 2001-2006 montre une croissance soutenue des recettes. Le marketing et les campagnes de communication sont centralisés depuis 2007 à la satisfaction de chacun.

Depuis 2004, la communauté tarifaire s'est étendue sur le canton de Vaud avec les TPN (Transports publics yonnais) et la France avec la TAC (transports annemassiens) et la SNCF.

Les indemnités proviennent du fait qu'il y a eu une diminution des recettes dans la communauté et qu'il a donc fallu compenser le manque à gagner. En Suisse, à l'exception de Genève, il n'y a aucun rabais. L'article 11 de la loi sur les transports publics stipule que toute demande de rabais, promotion ou avantage, nécessite une indemnisation des opérateurs pour le manque à gagner. La répartition des montants se fait selon la clé de répartition.

Les indicateurs, regroupés sous une annexe du contrat de prestations, représentent les objectifs que se fixe la communauté tarifaire. Il s'agit d'inciter les opérateurs à vendre davantage d'abonnements, d'optimiser les recettes afin d'éviter leur érosion et de procéder à des enquêtes qualitatives sur les offres tarifaires. Enfin les autres dispositions prévoient des objectifs chiffrés, une redéfinition d'une clé de répartition des recettes, une communication centralisée, une harmonisation des équipements de distribution, une correspondance des réseaux et des modifications tarifaires sur le plan national.

M. Cramer souligne que le mode de fonctionnement de cette communauté tarifaire est une société simple. Pour toute décision, il faut que les opérateurs soient unanimes. Ce système n'est nullement satisfaisant. Unireso doit trouver une autre forme juridique qui permette d'avoir un pouvoir de discussion à la hauteur de ce qui est effectué; un système suffisamment souple pour accueillir de nouveaux membres. Une évolution est donc nécessaire. Le problème réside avec les CFF: partout en Suisse, la communauté tarifaire voit les CFF comme étant l'acteur principal. Genève est l'unique ville en Suisse où les TPG sont de très loin l'opérateur qui possède la plus grande offre de transports. Les CFF n'apprécient guère que, à Genève, ce soit les TPG qui donnent le ton dans la communauté tarifaire.

M. Genoud précise que les montants d'Unireso étaient prêts depuis longtemps. Cependant le contrat n'a pu être présenté plus tôt en raison de problèmes rencontrés avec les CFF sur plusieurs points. Le premier était relatif à la clé de répartition. Le deuxième était relatif à la ligne Cornavin-Cointrin qui relève du trafic de grande ligne. Lorsqu'Unireso a été mis en place, les CFF étaient d'accord de faire monter les passagers sur cette ligne sans leur faire payer le trajet au tarif des grandes lignes. Or cette année, les CFF ont souhaité une indemnité pour les recettes perdues. Au niveau juridique, les CFF ont parfaitement le droit de demander cette compensation. En revanche le département a exigé des chiffres concrets. Ces chiffres n'ont été obtenus qu'en mai dernier, car les CFF ne communiquent jamais aucun chiffre. Aucun office des transports ne possède de chiffres de la part des CFF. Après huit mois de bras de fer, ces chiffres ont pu être obtenus. Ils ont dû ensuite être discutés avec le canton de Vaud pour trouver un accord.

Le troisième problème concerne la hausse des tarifs des CFF du mois de décembre. A ce moment-là, M. Prix n'avait pas donné de validation pour ces tarifs. Ainsi cette hausse ne pouvait pas exister dans le contrat de prestations.

Les indemnités Unireso sont comprises dans le contrat de prestations. La Confédération ne veut pas signer de contrat de prestations pluriannuel. Cela risque de changer l'an prochain; ainsi le contrat de prestations serait adopté tous les deux ans.

Les 10,5 millions de francs figurant dans le contrat représentent les facilités tarifaires. Les opérateurs insistent pour que les montants soient additionnés à leurs recettes. Il s'agit de subventions pour l'Etat et de recettes pour les opérateurs.

Il y a deux tarifications qui s'emboîtent. Le « Tout Genève » est régi par le contrat de prestations Unireso. La tarification régionale est régie par la tarification régionale franco-valdo-genevoise et touche d'autres sociétés organisatrices comme les transports publics nyonnais qui gèrent Céligny-Coppet-Nyon, ou les transports publics annemassiens. Ainsi grâce à l'entente tarifaire régionale, il est possible de joindre la gare d'Annemasse via Moillesullaz. Ce principe date de 2004 ; il est totalement expérimental. Il s'agit ainsi de deux systèmes qui se superposent.

La tarification « Tout Genève » est valable jusqu'à Pont-Céard. Au-delà, c'est le tarif régional qui s'applique. La limite du périmètre n'est plus vraiment adéquate et doit être revue avec les opérateurs.

Enfin chaque modification sur le « Tout Genève » doit obtenir l'accord du Conseil d'Etat.

A Zürich, on ne se trouve pas devant une communauté tarifaire, mais devant une institution créée par les pouvoirs publics qui fait le travail à la place des opérateurs. Cette structure gère le tout et les opérateurs ont simplement un contrat sur les opérations en tant que telles. Si les objectifs ne sont pas atteints, l'opérateur peut être sanctionné.

Les autres communautés tarifaires en Suisse sont proches d'Unireso.

Les Mouettes genevoises font également l'objet d'un contrat de prestations. Dans la perspective de ce contrat de prestations 2007-2010, il a été souhaité faire une analyse de la gestion des Mouettes. L'ICF, qui y a contribué, a laissé apparaître une série de difficultés. Une plainte pénale a été déposée. En février 2007, la situation a été réglée sur le plan pénal et le rapport définitif a été reçu. Ce rapport sera prochainement remis à la commission. Le contrat de prestations a été ainsi renouvelé par tranches. Actuellement la situation est suffisamment clarifiée pour renouveler ce contrat pour une période d'un an. M. Cramer a remis un projet de loi au Conseil d'Etat relatif à un contrat de prestations pour 2008. Celui-ci a été déposé au Grand Conseil en novembre 2007. Ce contrat est composé de deux points essentiels : la protection du personnel et la problématique de la division entre les activités de service public et les activités de service commercial. Les indicateurs de résultats devraient être aussi bons que ceux mis en place pour les TPG. Ils doivent encore être affinés.

La clé de répartition est historique. Elle convient aux CFF et aux Mouettes, mais pas vraiment aux TPG. D'autres facteurs que les kilomètres parcourus doivent être pris en compte. Tout le monde s'accorde à dire que cette clé de répartition doit être revue. Certains critères ont bloqué le processus. Aujourd'hui le travail est repris avec les TPG, les CFF et les

Mouettes. Le canton cependant doit se mettre tout d'abord d'accord avec les CFF. Deux conditions sont nécessaires : l'Etat doit y être favorable et il ne doit pas y avoir d'incidence sur les indemnités, ce qui semble peu probable en cas de changement de répartition.

Différents renseignements répondent aux questions des commissaires :

- depuis deux ans, une analyse très poussée des correspondances entre le train et le bus est effectuée. En fonction des gares, un laps de temps entre 2 et 7 minutes est admis. Si la fourchette est respectée, la correspondance est jugée bonne. Les horaires sont pris comme base ;
- l'indemnité famille correspond bien au rabais dès le second abonnement ;
- le tarif des moins de 25 ans est uniforme dans toute la Suisse. La pratique est établie ;
- le CEVA donnera-t-il davantage de poids aux CFF ? Grâce aux décisions du Grand Conseil, l'offre des TPG est en hausse de 25% et le contrat de prestations 2007-2010 en fera de même. Le bilan est ainsi de plus en plus favorable aux TPG. CEVA représente peu de kilomètres à Genève puisque les trains vont essentiellement circuler en France et dans le canton de Vaud. Les coûts seront de ce fait mineurs par rapport à ce qui est versé pour les TPG ;
- chaque opérateur encaisse et déclare ses ventes à Unireso qui procède alors au décompte et redistribue selon la clé aux trois opérateurs.

Audition de M. Stucki, directeur d'Unireso

M. Stucki commente les documents remis aux commissaires ; ils sont en annexes.

Le premier correspond au décompte Unireso depuis 2003. La projection des produits est très réjouissante.

Le deuxième, « Chiffres clés Unireso », est relatif aux produits du transport, aux participations cantonales et aux charges. On rencontre de plus en plus de difficultés avec la clé de répartition. En effet, certains opérateurs ne sont pas à l'aise avec la clé actuelle. Une nouvelle clé, plus dynamique, est à l'étude. L'Etat a nettement fait savoir qu'il n'accepterait pas une clé qui augmenterait les charges du canton.

Les CFF sont ceux qui se plaignent le plus. Ils réclament une garantie pour les recettes sur les grandes lignes (cf. annexe 3, répercussions en cas d'infériorité du niveau de tarification de la communauté par rapport au

niveau de prix du service direct). Il n'est pas impossible que les CFF demandent que ces lignes rentrent dans la catégorie régionale ; mais les CFF ne divulguent pas facilement leurs chiffres ; en ce qui concerne le trafic des grandes lignes, il est difficile de les obtenir.

Une discussion est en cours, où il s'agit de trouver la meilleure solution possible. Les discussions menées ne touchent pas le contrat de prestations. C'est le système qui doit être revu.

Puis M. Stucki évoque les lignes 71, 72 et 73 (cf. annexe 4) qui découlent du GLCT. Elles ont été créées en 2006. Elles viennent de Thonon et d'Annecy. Le nombre de passagers est réduit. Il s'agit d'une première étape dans le fonctionnement du GLCT. La volonté du GLCT est d'intégrer ces lignes dans la communauté tarifaire. Ces trois lignes feront du cabotage à l'intérieur des limites Unireso. Des titres de transports Unireso seront vendus pour les trajets à l'intérieur d'Unireso. Frossard-SAT accepte les principes de décompte de la convention régionale et fournira mensuellement les ventes détaillées de titres de transport. Une convention est conclue entre Unireso et Frossard-SAT.

L'annexe 6 décrit l'extension d'Unireso à l'étude. Cette étude porte sur les lacunes. L'évolution ne se fera pas immédiatement à Nyon, cela pour des raisons financières. Nyon sera intégrée en 2010. Il s'agit désormais d'intégrer la région et de se mettre d'accord avec la CTI (communauté tarifaire intégrale genevoise). L'extension pourrait se réaliser plus facilement si la liaison Gex-Divonne-Coppet se met en place. Actuellement les transports publics yonnais assurent une partie de la ligne 55, au tarif national.

En ce qui concerne les charges du personnel, il s'agit d'un forfait négocié entre les trois opérateurs. M. Stucki travaille avec un assistant. Le partage du taux de travail est de 40% pour lui-même et de 60% pour son assistant.

Votes

- ***L'entrée en matière*** est acceptée par 9 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 1 MCG, 1 R), et 4 abstentions (1 R, 3 L).
- ***Les articles*** sont adoptés les uns après les autres à la majorité.

Vote d'ensemble

Le projet de loi dans son ensemble est accepté par 9 oui (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 1 MCG, 1 R), et 4 abstentions (1 R, 3 L).

Conclusion

Aussi les commissaires de la commission des transports vous recommandent, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter le projet de loi tel qu'il a été voté.

ANNEXES

- 1. Unireso – PFP 2007-2010*
- 2. Chiffres clés Unireso*
- 3. Répercussions en cas d'infériorité du niveau de tarification de la communauté par rapport au niveau de prix du service direct.*
- 4. Lignes 71, 72, 73 Frossard/SAT-Unireso*
- 5. Billeterie lignes Transalis*
- 6. Extension d'Unireso à l'étude*
- 7. Rapport de gestion Unireso 2006*

Projet de loi (10078)

relatif à la ratification du contrat de prestations 2007-2010 entre l'Etat de Genève et la communauté tarifaire Unireso

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations 2007-2010 conclu entre l'Etat de Genève et la communauté tarifaire Unireso est ratifié.

² Un exemplaire certifié conforme du contrat de prestations est déposé à la chancellerie d'Etat où il peut être consulté.

Art. 2 Enveloppe budgétaire pluriannuelle d'exploitation et tranches annuelles

¹ L'Etat verse à la communauté tarifaire Unireso l'enveloppe pluriannuelle de fonctionnement, sous la forme d'une indemnité de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, répartie en tranches annuelles, sur la base des rubriques budgétaires mentionnées dans l'annexe 2 du contrat de prestations de la communauté tarifaire.

Le total de l'enveloppe pluriannuelle versée à Unireso est le suivant :

- 300 000 F en 2007
- 300 000 F en 2008
- 300 000 F en 2009
- 300 000 F en 2010

² En dérogation à l'article 25, alinéa 2, de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants figurant à l'alinéa 1 ne peuvent être modifiés, sous réserve des articles 11.1.3.4, 11.1.3.7 et 12.1 du contrat de prestations.

Art. 3 Clause conditionnelle

En cas de participation au financement par d'autres entités, les montants figurant à l'article 2, alinéa 1, sont réduits d'autant.

Art. 4 Modification du contrat de prestations

¹ Toute modification du contrat de prestations en cours de validité est subordonnée à la ratification du Grand Conseil.

² Les annexes au contrat de prestations peuvent être adaptées d'entente entre les parties, conformément aux articles 11.1.3.4, 11.1.3.7 et 12.1 du contrat de prestations, sous réserve de l'article 2, alinéa 2, de la présente loi.

Art. 5 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'indemnité doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévu par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Art. 6 Relation avec le vote du budget

L'indemnité n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

Art. 7 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département compétent.

Art. 8 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, à l'exception de ses articles 36 à 42, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Art. 9 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

ANNEXE I

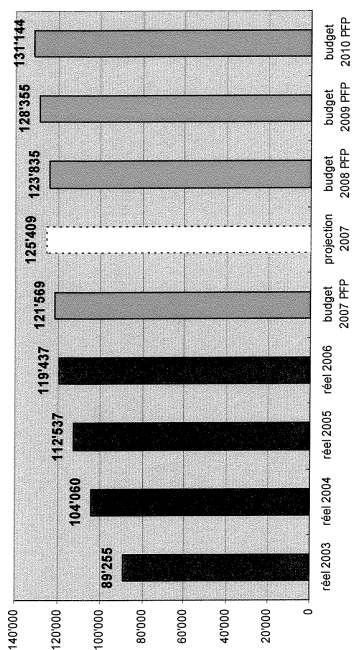
No Rubrique TPG	PROJET Décompte prévisionnel UNIRESO	Montants 2004 CHF TVA comprise - (négl)	Montants 2005 CHF TVA comprise - (négl)	Montants 2006 CHF TVA comprise - (négl)	Montants 2007 CHF TVA comprise - (négl)	Montants 2008 CHF TVA comprise - (négl)	Montants 2009 CHF TVA comprise - (négl)	Montants 2010 CHF TVA comprise - (négl)
	PRODUITS DU TRANSPORT + GARANTIES							
2.1.1.	Produit SMGN + TPG	86534750	103173772	107972967				
2.1.1.	Produit SMGN + TPG CFF	3683940	5715203	7273746				
	Produit CFF abonnement 1/2 tarif	1988280	3948575	2451974				
	Produit DATT équivalents CFF	0	1859511	1737547				
	Total produits du transport	88254825	112638775	119437164	121569200	123835000	128355000	131144000
2.2.1.	Part CFF et SMGN indemnité OCPA	61057	0	0				
2.2.2.	Complément tarifaire 1999 Canton	3100000	0	0				
2.2.2.	Complément tarifaire 2001 Canton	1639246	0	0				
2.2.2.	Autres participations	7824702	150000	150000	300000	300000	300000	300000
	Participation cantonale aux frais de gér. et commun.	150000	150000	150000	300000	300000	300000	300000
	Participation cantonale aux frais administratifs	150000	150000	170000	300000	300000	300000	300000
2.2.2.5	Indemnité pour perte de recettes induites par la CTI	190933	3167355	4857354	6554510	6638625	7007972	7229219
2.2.2.6	Indemnité pour le rabais des abo senior				400935	438607	439390	453011
2.2.2.7	Indemnité pour le rabais famille							
	Total participations cantonales	13'189'687	3'467'355	5'177'354	10'649'428	11'686'387	11'686'387	12'039'430
	Total produits communaux	102'444'512	116'004'130	124'614'508	132'418'428	135'344'048	140'041'387	143'183'430
	CHARGES							
1.1.	Salaires et charges	-126791	-546500	-250000	-250000	-250000	-250000	-250000
1.2.1.4	Total frais de personnel	-126791	-546500	-250000	-250000	-250000	-250000	-250000
1.2.1.3	Honoraires juridique / fiduciaire	-252605	-31961	-41069	-41545	-4613	-4632	-4753
1.2.1.3.	Etudes et mandats	-35263	-59563	-30513	-25000	-25000	-25000	-25000
1.2.3.8.	Frais de voyage & réception	-294	-5400	-9772	-1370	-15000	-15000	-15000
1.2.3.2.	Confection des affiches	-81183	-66637	-38972	-44545	-44613	-44582	-44753
1.2.3.2.	Confection des dépliants	-52997	-20039	-17679	-20200	-20500	-208105	-211227
1.2.3.2.	Production de Cart@bus	-201940	-20039	-17679	-20200	-20500	-208105	-211227
1.2.3.2.	Indemnité de vente (charge)	-350319	-48954	-44415	-50500	-52757	-520764	-526068
1.2.3.2.	Indemnité de vente (charge)	-3123319	-350319	-408465	-4254915	-4334225	-4492425	-4590040
1.2.3.9.	Total frais de vente (total)	3123319	3885069	4507444	4707900	4734225	4492425	4590040
1.2.4.	Total frais de vente (total)	485065	720682	820744	861189	720682	720682	720682
1.2.4.4	Communication	-334570	-11399150	-661189	-1273509	-720000	-720000	-720000
1.2.4.1.	Papier imprimés, mailings	-592	-70761	-61297	-5030	-5126	-5203	-5281
1.2.3.9.	Total frais de communication	-335162	-1344270	-922448	-726060	-725126	-725203	-726281
1.2.3.9.	Frais de photocopies	-14700	-167500	-253916	-200000	-251980	-255093	-258556
1.5.2.	Total frais administratifs et financiers	2691	40	-291	-1010	-1025	-1041	-1056
1.2.3.9.	Divers et imprévus	-12069	-167940	-200291	-254928	-262705	-266134	-269912
	TOTAL DES CHARGES (NET)	-1031120	-2659304	-2028263	-1996521	-2005049	-2019388	-2033941
	RESULTAT NET	101'413'383	113'146'488	122'685'255	130'421'907	133'335'989	138'021'979	141'149'489

Montants des indemnités reversées à chaque opérateur
(calculés selon la clé de répartition des recettes en vigueur)

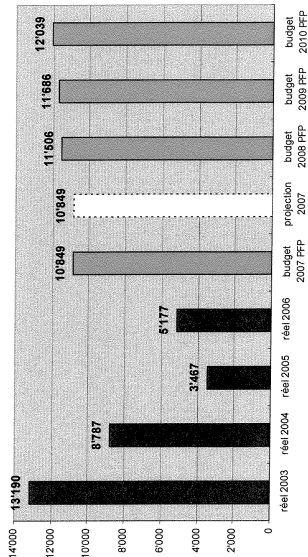
TPG (83.79%)	12370507	8241664	3252032	4855940	10175679	10791522	10960644	11291781
CFF (5.55%)	732028	487688	192438	287343	602143	638586	648583	668188
SMGN (0.66%)	87052	57997	22885	34171	71606	75940	77130	79460
Total	13'189'687	8787'359	3'467'355	5'177'354	10'649'428	11'506'048	11'686'387	12'039'430

Chiffres clés Unireso

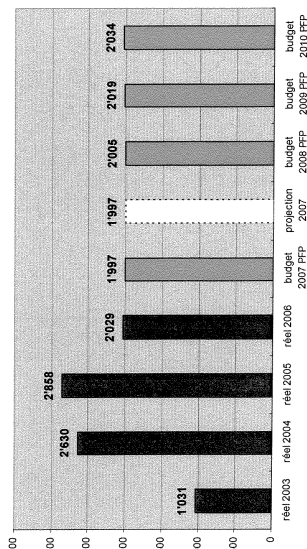
total produits du transport



participations cantonales



total charges



Répercussions en cas d'infériorité du niveau de tarification de la communauté par rapport au niveau de prix du service direct.

Grandes lignes		Trafic régional	
Demande, marché voyageurs		Demande Marché voyageurs	Demande Cantons
Coûts	[Black box]	[Black box]	Recettes
			Service direct
			Communautés
[Black box]	[Black box]	[Black box]	Facilités tarifaires LTP art. 11
			Indemnités cantons

Note: In the 'Grandes lignes' diagram, an oval highlights the 'Insuffisance de couverture' text, which is positioned between the 'Communautés' and 'Facilités tarifaires LTP art. 11' rows.

Lignes 71, 72, 73 Frossard/SAT – Unireso

Résultat de la rencontre du 3.10.2007 approuvé par le comité de gestion

- Les 3 lignes Transalis 71, 72, 73 du GLCT feront du cabotage à l'intérieur des limites unireso
- Pour des trajets à l'intérieur d'unireso, l'exploitant Frossard (72, 73) et Frossard/SAT (71) ne vendra que des tt unireso
- Frossard/SAT adhère à la convention régionale et acceptera les principes de décompte
- Au sein de la CTI, il n'existe que la clé de répartition actuelle (TPG, CFF, SMGN)
- Frossard/SAT fournira mensuellement les ventes détaillées de titres de transport (City-Ticket et tt unireso), ainsi que les montées (course par course) des passagers munis d'un tt unireso Tout Genève ou régional
- Pour les porteurs d'un tt Tout Genève, Frossard/SAT touche par montée: (recette totale nette unireso 2006 / nombre total de voyages)
- Pour les porteurs d'un tt régional, Frossard/SAT touche en plus une part régionale qui vaut CHF 1.40 ou 1.87, s'il a lui-même vendu le tt
- Il est conclu une convention entre unireso et Frossard/SAT
- Frossard/SAT pourra vendre des Cart@bonus à CHF 7.-, afin de faciliter le transfert des passagers sur le réseau de la CTI

ANNEXE 7

RAPPORT DE GESTION UNIRESO 2006

unireso
c/o Transports publics genevois
Route de la Chapelle 1
1212 Grand-Lancy



- 4 Le mot du Conseiller d'État**
- 5 Le mot du Président**
- 7-9 Organisation**
- Le comité de gestion
 - Le comité technique et groupe de travail
 - Le comité de suivi et de concertation
 - Le comité de suivi technique de l'entente tarifaire régionale (CST)
- Le Forum national des Communautés tarifaires et du Service direct**
- Vers une interopérabilité de la billetterie et des moyens de distribution de la région linguistique et linguistique bilingue
- 11-17 Travaux**
- Contrat de prestations unireso 2007-2010**
- Avancement des travaux de répartition des recettes**
- Genève Transport Card (GTC)**
- Régularité et négociation
- Partenariat avec le Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI)**
- Titres de transport combinés**
- Création d'un nouveau City-Ticket
 - Adaptation du prix de l'abonnement Suisse-ali
- Enquête internationale « BIST 2006 »**
- 19-25 Ventes**
- Les ventes du Tour Genève sur un bon rythme**
- Régression de tous les titres de transport
- Pénétration des abonnements des communautés tarifaires suisses en 2006**
- Les ventes régionales en 2006 en augmentation de 5,8 %**
- Titres de transport combinés :**
- Offre combinée quasiment complète sur le pourtour
 - Côté suisse
 - Côté suisse-ali
 - Evolution des ventes 2005-2006
- Grands Comptes**
- 27-29 Communication**
- 2006 est marqué par le changement**
- Quelques actions de communication en 2006
 - Budget communication 2006
- 31-33 Fréquentation**
- Evolution de la fréquentation**
- Une évolution de la fréquentation doublée par une offre de transport accrue
 - Une évolution de la fréquentation doublée par une offre de transport accrue
 - Indicateurs de la qualité unireso
- 35-38 Bilan**
- Décompte unireso**
- Affectation des comptes unireso par la fiduciaire**



Robert Cramer
Conseiller d'Etat

Depuis 2001, la communauté tarifaire intégrale unireso participe au développement des transports collectifs à Genève et dans la région franco-valdo-genevoise. Dès cette date, les usagers ont pu se déplacer avec un seul titre de transport sur le canton avec les bus et les trains des Transports publics genevois (TPG), les bus de la région vaudoise (RTV) et les trains des Montagnes genevoises (SMGN). Au fil des ans, sont venus s'ajouter des titres de transport communautaires depuis le canton de Vaud avec les Transports publics de la région ymoisaise (TPN) et les CFF, ainsi que depuis la France avec les Transports aemmanais collectifs (TAC), les trains de la SNCF (Aemmanais) et des lignes de transport communes avec le TER Rhône-Alpes depuis Evian, Thoiry, Annecy, Annemasse, Annemasse-Val et Annemasse-Valloire. En 2007, SARTFrossard exploitait trois lignes entre Evian/Annemasse/Genève.

Des enquêtes, les études et interventions ont mené, par le succès des transports collectifs dépend principalement de la qualité de l'offre, plutôt que des tarifs. Cet état de fait est corroboré par les résultats financiers de ces 5 dernières années, puisque malgré deux adaptations tarifaires modérées, les recettes ont augmenté de 27 %, en parallèle de l'augmentation de l'offre, passant de 98 millions de francs en 2001 à 124,6 millions en 2006.

La tarification joue toutefois un rôle important, notamment lorsqu'elle permet l'interopérabilité et l'utilisation d'un même titre de transport sur une vaste zone géographique, simplifiant ainsi la vie des usagers et réduisant leurs dépenses.

Unireso a su adapter ses produits tarifaires aux différents publics cibles, puisque les titres de transport sont adaptés à la mobilité des personnes âgées, des jeunes, aux seniors, aux familles, sont également à disposition. A noter que de plus en plus d'entreprises subventionnent l'achat d'abonnements annuels pour leurs employés, ce qui participe à une politique de développement durable.

Enfin, je me réjouis tout particulièrement de constater les bons résultats obtenus par Genève dans l'enquête internationale « BEST 2006 », qui compare les transports publics de 9 villes européennes. Ainsi, les transports à Genève ont obtenu le meilleur classement en matière de confort, de fiabilité par rapport à l'horaire, accès à l'information, l'image sociale et le comportement du personnel.

Le bilan du premier contrat de prestations entre l'Etat et la Communauté tarifaire intégrale genevoise unireso 2001-2005, prolongé jusqu'à fin 2006, est largement positif. En effet, les produits voyageurs communautaires atteignent CHF 58 millions en 2002, 103 millions en 2003, 112 millions en 2004 et 124,6 millions en 2006. Les recettes des transports ont donc dépassé de 27% l'offre des trois partenaires abart croissant depuis 2001 et deux adaptations tarifaires modérées, intervenues en mars et décembre 2004, ont permis d'obtenir ce beau résultat, malgré la suppression des indemnités cantonales liées aux déplacements tarifaires, 27 % de recettes de plus en cinq ans signifiant que les produits voyageurs ont augmenté au même rythme que l'offre des prestations de transport.

Durant cette période, unireso est devenu un label de qualité pour une offre innovante et performante. Les produits voyageurs ont été adaptés à ces besoins et s'étendirent au-delà des frontières genevoises et s'ajoutèrent au voyage avec un seul titre de transport. Sa notoriété s'améliora par ailleurs constamment.

Les succès unireso ont également le fruit du marketing avec de nouvelles offres tarifaires en 2006 qui concerne le dernier abierement de l'embauche régionale TER Rhône-Alpes et la CGN ainsi qu'un recentrage des actions de communication fortes et bien ciblées autour d'une nouvelle charte graphique.

Toutes les catégories de titres de transport ont contribué au résultat des ventes (+6,1 %). Aussi bien les voyages occasionnels avec les billets et forfaits journaliers que les abonnements mensuels et annuels ont fortement progressé. La palme revient à un titre de transport qui combine un abonnement parcouru par un véhicule personnel avec un forfait mensuel pour les déplacements. Il se nomme abonnement Inter et intéresse particulièrement les pendulaires habitant la Côte vaudoise. L'augmentation de l'offre de titres de transport rapport à l'année précédente.

Durant toute l'année 2006, le nouveau contrat de prestations pour la période 2007-2010 a fait l'objet de négociations serrées avec les autorités cantonales. Les améliorations portent sur une complémentarité parfaite avec les contrats pluriannuels des opérateurs, une modification des indemnités tarifaires et la mise à jour des tarifs. Le contrat prévoit également des mesures de coopération évolutive et dynamique. Il importe de pouvoir tenir compte de l'évolution différenciée de l'offre de transport de chacun des partenaires, y compris celle des opérateurs régionaux, de l'assortiment tarifaire et de la consommation réelle des prestations par les voyageurs. Cette nouvelle clé permettra plus tard de faire face à l'intégration du TER valdo-franco-genevois.

Ce rapport annuel est aussi le lieu pour remercier tous les acteurs, et plus particulièrement l'entreprise garante d'unireso, les Transports publics genevois, pour les efforts consentis, le savoir-faire et les moyens financiers mis à disposition.

Les trois opérateurs de la première heure et les trois qui ont rejoint unireso ont permis de constituer une offre de transport communautaire complète et complémentaire ainsi qu'une gamme de titres de transport attractive visant attirer de plus en plus de femmes, d'hommes et de jeunes, à emprunter les lignes des partenaires unireso tout en contribuant au développement durable de notre région.



Christoph Stucki
Président d'unireso

ORGANISATION



Différentes séances régulières régissent la vie de la communauté tarifaire intégrale et de l'entente tarifaire régionale.

Le comité de gestion

Le fonctionnement de la société simple est assuré par un comité de gestion qui se réunit mensuellement. Ce comité est composé de représentants de la communauté tarifaire à ce comité et y vote un délégué :

- pour la cellule de gestion unineo : Christoph Stücki, président du comité de gestion et Xavier Mugnier, gestionnaire de la communauté tarifaire
- pour les TPG : Eric Forestier, responsable de la communication et Rémy Baur, responsable des ventes
- pour les CFF : John Léchienne, responsable de communautés tarifaires
- pour la SMGN : Antoine Böhrer, président du conseil d'administration et Roland Charrière, directeur

Le comité technique et groupes de travail

Le comité technique et les groupes de travail régissent tous les problèmes courants.

Outre les membres de la cellule unineo, les représentants aux groupes de travail spécifiques (de réparation, tarification) sont les suivants :

- pour les TPG : Eric Forestier et Rémy Baur
- pour les CFF : John Léchienne
- pour la SMGN : Roland Charrière
- pour les TCS : Christophe Vachon ou Patrick Moser
- pour les TPN : Bernard Ittli
- pour TER : Gilles Baur, Alain Conès
- pour les communautés de communes : Antoine Charrière et Jean-Louis de l'agglomération narnensienne ; Julie Gingueré
- pour la communauté de communes genevois : Sylvie Peturot
- pour la communauté de communes du pays de Gex : Marion Guillot
- pour la Région Rhône-Alpes : Dominique Bauffier

LE FORUM NATIONAL DES COMMUNAUTÉS TARIFAIRES ET DU SERVICE DIRECT

A côté des communautés régionales et de la communauté nationale, un nouveau service direct. C'est la plus grande communauté tarifaire en Suisse, qui intègre tous les opérateurs du trafic régional à l'exclusion des transports urbains couvrant le trafic local.

Les CFF et Car postal qui participent à pratiquement toutes les communautés tarifaires ont constaté que leur service direct est devenu de plus en plus divergent des conditions d'utilisation et de validité qui sont différentes d'une communauté à l'autre.

Le voyageur ne s'y retrouve plus et le personnel de vente a beaucoup de peine à proposer le tarif adéquat. Le forum national a été créé pour permettre le voyageur au cœur de ses préoccupations. Dans un premier temps, il s'attelle à harmoniser les conditions d'utilisation des titres de transport, à restructurer l'offre tarifaire et à harmoniser les durées de validité. Dans un deuxième temps, il s'agit de réfléchir aux éléments communs d'une stratégie de marketing et à un nouveau modèle de tarification. L'objectif est de voyager avec un seul billet et n'importe quel arrêt en Suisse à destination d'un arrêt ou d'un lieu d'arrêt.

Les sujets traités en 2006 sont notamment : la nouvelle génération de distributeurs, dits S-POS, qui sont disponibles dans toute la Suisse. L'objectif est de développer les ventes dans les banques de données client, la première communauté virtuelle de voyageurs. Les conséquences sur le service direct, l'offre tarifaire lors des déplacements, les modalités des communautés versus celle des opérateurs avec la proposition d'un compromis, les évolutions récentes du « Mobile Ticketing » (titre de transport sécurisé sur portable) et les modalités combinées sur le dernier kilomètre.

Le Forum est hébergé par l'Union des transports publics (UTP) et présidé actuellement par Christoph Stücki, président du comité de gestion unineo.

Vers une interopérabilité de la billetterie et des moyens de distribution de la région limanoque et française limitrophe

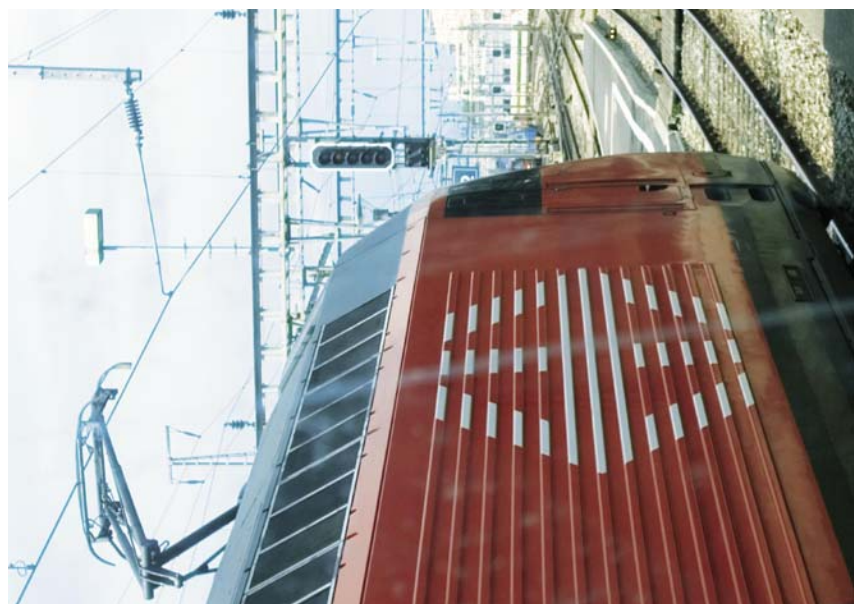
Aussi bien les autorités des opérateurs du bassin franco-valdo-génois ont déclaré leur intention de rendre à terme interoperables leurs réseaux de transport public. L'objectif est de permettre aux voyageurs en transport public d'effectuer leurs déplacements avec un seul billet.

A cet effet, le Canton de Genève a élaboré un protocole avec la région Rhône-Alpes adhérent aux principes de la charte transjura. Les opérateurs de la région limanoque et française plateforment la commune de la distribution qui doit être compatible avec les développements nationaux en Suisse.

Dans un premier temps, il deviendra possible de voyager sur les lignes unineo avec des titres de transport unineo. Les titres de transport unineo code-barre 2D ou enqopé par MMS sur le portable du client. Plus tard, des titres de transport émis sur la carte à puce OUIFA, tels le Tramrail et le City-Coder, pourront être acceptés sur unineo.

Vingt communautés tarifaires couvrent le paysage suisse de Genève (unireso), via Lausanne (Mobilis), jusqu'à Saint-Gall (ostwind) et de Bâle (Arcobaleno). Chacune d'elles a ses particularités et offres spécifiques locales qui sont largement déterminées par les autorités commanditaires, dans la plupart des cas les cantons.

TRAVAUX



CONTRAT DE PRESTATIONS UNIRESO 2007-2010

Le contrat de prestations Etat/unireso a pour objet de définir les moyens mis en œuvre par le Canton en vue de favoriser l'intermodalité sur le périmètre de la CTI, les objectifs de performance de la communauté tarifaire et les outils de contrôle de l'Etat sur la réalisation de ces objectifs.

La préparation et les négociations du contrat de prestations devaient entrer en vigueur pour la période 2007-2010, ont monoposé une série de discussions avec les partenaires de la CTI et l'Etat durant l'année 2006. Les différences, notées de ce contrat par rapport à celui de la période 2001-2005 et de son avenant 2005 sont les suivantes :

- les évolutions dans l'approche de la communication, de l'intermodalité et de la distribution font partie intégrante du contrat de prestations;
- tous les allègements tarifaires spécifiques à la CTI et inconnus au niveau national sont explicitement développés et indemnisés par l'Etat;
- un article sur la préparation de la nouvelle céd de répartition des recettes de la CTI est intégré;
- Par ailleurs quatre annexes viennent compléter le nouveau contrat de prestations : il s'agit :
 - du Tarif communautaire 651.11 ;
 - c'est un document exhaustif expliquant les dispositions réglementaires, champ d'application, déclinant les lignes de transport et les points de ventes et offres connexes;
 - du plan financier pluriannuel (PPP) ;
 - l'indemnité de répartition des recettes de la CTI pour les quatre années du contrat les différents produits (produits du transport, indemnisés par l'Etat, produits de la CTI, mais que leurs montants respectifs préviennent);
 - des indicateurs de mesure des objectifs : ils concernent le développement du nombre d'abonnés, l'évolution de la recette unitaire (recette par voyageur) et l'indemnité unireso. L'Etat contrôle chaque année le respect de ces indicateurs;
 - le mode de calcul des indemnités versées par l'Etat à la communauté tarifaire.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARTITION DES RECETTES

Pour les entreprises d'Unireso l'année 2006 a été marquée par le lancement de travaux sur l'imroduction d'une nouvelle céd de répartition des recettes à l'horizon 2008. Pour ce travail, unireso et l'Etat ont mandaté le bureau IRIH pour qu'il les assiste.

La modification de la céd est inscrite dans le contrat de prestations Etat-CTI et devient effective au même titre que celle de l'entente régionale, compte tenu des éléments suivants :

- la céd actuelle du tarif "tout Genève (Canton de Genève hormis Cologny) et de la région de la CTI" n'a pas évolué depuis cette date initiale d'une augmentation substantielle de l'offre de transport, de la fréquentation et malgré la diversification des titres de transport proposés à la clientèle;
- la répartition des recettes de l'entente régionale est basée sur les ventes de chacun des partenaires et laisse entrevoir des distorsions par rapport à la réalité des flux de voyageurs.

La future céd prendra en compte l'utilisation effective des prestations fournies par les entreprises (nombre de voyageurs) et sera donc basée sur la céd "simple" que chacun des partenaires est capable de fournir des comptages clientèle fiables;

Cette céd sera susceptible d'évoluer chaque année en fonction de l'augmentation de l'offre des partenaires et sera également l'objet de discussions avec les nouveaux opérateurs dans unireso;

Les travaux de détermination d'une nouvelle céd de répartition ont fait l'objet de réunions périodiques en 2006 qui se poursuivent en 2007.

GENEVA TRANSPORT CARD (GTC)

Suite à l'acceptation de la nouvelle loi cantonale sur le tourisme, les trois opérateurs de la CTI et la Fondation pour le tourisme ont institué une carte de transport forfataire pour les hôtes des lieux d'hébergement du canton.

Préparation et négociation

Ce titre de transport, nommé "Geneva Transport Card" (GTC), a pour but de faciliter les déplacements des visiteurs et est remis, à partir du 1^{er} janvier 2007, à tout client de l'infrastructure d'hébergement genevoise.

Ce forfait est financé par la taxe de séjour incluse dans le prix de hébergement. La validité du titre de transport s'étend sur toute la durée du séjour. Le montant de la taxe de séjour s'élève à CHF 10.00 par nuitée réversé à unireso pour la première année de fonctionnement. Les négociations sur les modalités financières étaient difficiles, et plus particulièrement sur le prix par nuitée. Unireso a travaillé avec les partenaires afin de fonctionner.

Deis 2007, une enquête régulière auprès des clients des établissements d'hébergement permettra d'ajuster le prix par nuitée.

Après de longues discussions, un accord a été signé par chacune des parties le 10 mai 2007. Le 20 mai 2007 a été la signature de la convention.



PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'ACCUEIL – GENÈVE INTERNATIONALE (CAGI)

Il est resté, depuis plus de dix ans, par de nombreux partenaires publics et privés.

En 2006, unireso est devenu membre sympathisant de l'association.

En élargissant son lit d'accueil remis à chaque nouveau fonctionnaire, contenant notamment une carte prépayée, un plan du réseau, les horaires... unireso est autorisé à promouvoir ses actions de manière ponctuelle dans le cadre de cette population.

C'est ainsi un moyen efficace de toucher une communauté internationale d'environ 35'000 résidents et de contribuer à développer une politique commerciale ciblée au plus proche des besoins de la clientèle.

Le CAGI est une association créée pour soutenir les fonctionnaires internationaux, les membres de missions permanentes, de consulats et d'ONG durant leur séjour à Genève en leur offrant une assistance pratique dans de nombreux domaines.

TITRES DE TRANSPORT COMBINÉS

La politique d'unireso pour les trajets au-delà du périmètre régional consiste à développer le partenariat avec les acteurs français du transport via la création de titres de transport combinés.

Création d'un nouveau City-Ticket Depuis le 11 décembre 2006, un nouveau titre de transport est en vente entre Genève et la France voisine : il s'agit du City-Ticket TER Rhône-Alpes.

Ce billet combine un voyage en train aller/retour ainsi qu'une carte journalière donnant droit à un accès illimité (sur les lignes TPG, CFF et Moutiers) réuni dans unireso.

Il est disponible au départ, des localités d'Évan, Thonon, Saint-Gervais et Bellegarde. L'achat de ce titre de transport par le client est encouragé doublement par le côté avantageux de son prix (il est inférieur à celui-ci comparé à l'achat de plusieurs billets pris séparément).

Les premiers chiffres de ventes annoncés sont timides mais une communication renforcée dans les gares (via notamment une meilleure mise en avant de ces titres dans les affiches) a permis d'augmenter considérablement leur chiffre d'affaires. Cette politique française peu habituelle au principe de tarification combinée sur son territoire.

Ce nouveau titre complète avantageusement la gamme des titres combinés unireso sur le modèle du City-Ticket suisse qui est, lui, très couramment utilisé.

Adaptation du prix de l'abonnement Tramital

La SNCF propose depuis 1987 un abonnement hebdomadaire et mensuel pour les personnes se rendant au travail à Genève. Cet abonnement appelé Tramital combine parcours domicile-travail dans les transports publics à Genève.

La part de cet abonnement revenant à unireso est en constante hausse. Elle pose la question de l'équité de traitement entre France et Suisse.

Pour corriger peu à peu cette distorsion, la SNCF a revu à la hausse les tarifs du Tramital hebdomadaire et mensuel à la demande des partenaires unireso.

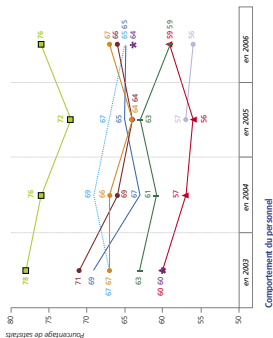


ENQUÊTE INTERNATIONALE « BEST 2006 »

BEST est, pour les opérateurs, un recueil d'informations sur les besoins de la clientèle et sur la manière dont celle-ci perçoit la qualité de leurs services. Cette enquête internationale permet aux transporteurs de tirer les leçons d'expériences réussies ou non.

Dans plusieurs domaines, les transports à Genève sont considérés comme les meilleurs parmi les neuf villes étudiées.

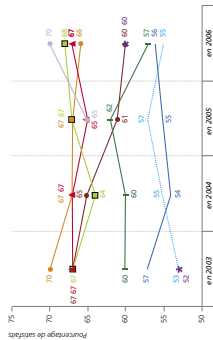
- confort des véhicules, et plus particulièrement l'aérien privé;
- fiabilité par rapport à l'horaire annoncé;
- accès à l'information, notamment en cas de perturbation du trafic;
- image sociale, c'est-à-dire les perceptions d'un développement positif des transports publics à l'avenir;
- comportement du personnel, jugé compétent et sympathique.



Comportement du personnel

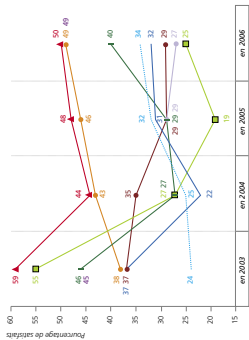
Genève se situe dans le trio de tête pour les aspects suivants :

- fidélité aux transports publics, grandeur depuis trois ans,
- présence de lignes, arrêts ou à bord des véhicules;
- satisfaction générale des transports, ou seul Helsinki fait mieux. Les personnes les plus utilisatrices des transports publics sont celles étant le plus satisfaites,
- offre de prestations, item en tête par Genève, qui se situe devant un mauvais score pour les trajets en dehors du centre-ville.



Offre de prestations

Malgré une amélioration de la perception de l'offre de transport en 2006, Genève est placée en queue de peloton de l'ensemble des villes sondées, à 25 % de personnes satisfaites. Cet aspect prix revêt un caractère très important dans l'évaluation des transports. Ici, directement le contrecoup des deux hausses tarifaires successives de 2004.



Évaluation des prix

Seul aspect recueillant un écho négatif à Genève : l'évaluation des prix.

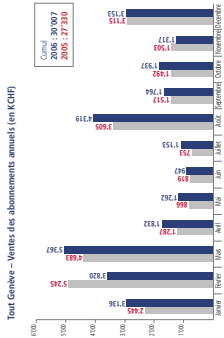
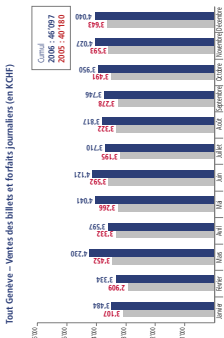
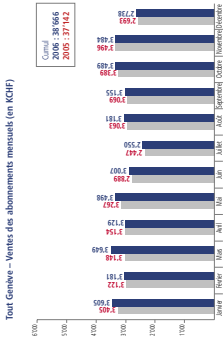
VENTES



**LES VENTES DU TOUT GENEVE
SUR UN BON RYTHME**

Phénomène assez rare et réjouissant, l'accroissement de l'offre de transport en 2006 (+5 %) s'est accompagné d'une augmentation de la fréquentation encore plus importante. Le total des produits communautaires s'élevé à 119'437'154 CHF, soit une progression de 6.1 % en un an.

Tant l'entente régionale que la CTI profitent de cet essor. Depuis 2002, année complète de fonctionnement d'utireso, les produits ont progressé de près de 40 %.



La croissance des ventes se réalise aussi bien sur les clients occasionnels que fidèles. Les billets et forfaits journaliers sont le poste le plus en croissance en 2006 (près de 15 % par rapport à 2005). Billets et cartes journalières progressent dans les mêmes mesures. Après deux hausses successives importantes en 2004 (de CHF 2.20 à CHF 2.50), le montant de la croissance en 2006 est de 15 %.






Dès l'été, fin 2005, la politique « Grands Centres » offre un débouché supplémentaire pour les abonnements annuels. Au total, 25'500 abonnements Tout Genève annuels adultes (+21.4 %) et 374'000 abonnements mensuels adultes ont été vendus en 2006.

Par ailleurs, les nouveaux clients des transports publics sont traditionnellement plus enclins à utiliser ces types de titres de transport.

Les titres de transport n'ont pas subi d'adaptation tarifaire en 2006. Les augmentations de recettes observées sont donc directement imputables à des ventes de titres plus importantes qu'en 2005.

PÉNÉTRATION DES ABONNEMENTS DES COMMUNAUTÉS TARIFAIRES SUISSES EN 2006

(pour 1'000 habitants)

TNW CT du nord-ouest de la Suisse	307	
unireso	244	
ZVV CT Zurichhöhe	213	
Zug CT du canton de Zug	131	
libero CT de Bienne/Solothure	120	

Source: ch-direct, les données fournies par les communautés tarifaires

Le nombre d'abonnements unireso pour 1'000 habitants se situe parmi les meilleurs, en comparaison des autres communautés tarifaires suisses.

LES VENTES RÉGIONALES EN 2006 EN AUGMENTATION DE 5.8 %

Les ventes d'abonnements s'établissent à près de 3 millions de francs et sont en hausse de 17.5 % par rapport à 2005. Cette évolution, observée dans tous les cantons du canton de Genève, traduit une fidélisation accrue de la clientèle.

Les ventes de billets sont, quant à elles, en recul de 5.8 % à un peu plus de 2.5 millions de francs.

La ZCZA, les TPN et la CTI tirent profit de ventes supérieures en 2006 par rapport à 2005. À l'inverse, les communautés de communes d'upays de Gex et du genevois voient leurs recettes 2006 diminuer.

Peu d'opérations peuvent être effectuées dans le cadre de la décision pouvant être à l'origine de cet écartement de recettes n'a été opérée (tarification identique et offre de transport).

Pour la ligne D, seule l'intégration de l'arrêt Peiry P + R dans le tarif Tout Genève a incité certains à se munir d'un titre de transport tout Genève plutôt qu'un régional.

La communication du tarif Tout Genève a été effectuée dans les zones (1 à 17) pour le tarif régional et contradictoire et inclut certains clients à acheter un titre de transport inadéquat.

Derrière une progression moyenne se cachent des évolutions variables selon le type et titre de transport et selon les zones régionales concernées.

Aussi un nouveau zonage unireso est en cours d'étude avec l'ensemble des partenaires (CTI + régional).

Son introduction aura des implications majeures sur l'évolution des abonnements de la clientèle actuelle et future.

Il aura pour objectif de maintenir globalement le même tarifaire actuel tout en rendant les déplacements en direction de Genève équitables pour tous.

Le nouveau zonage offrira les conditions favorables pour une extension future en terre vaudoise (l'arrêt de Peiry P + R sera inclus dans le tarif tout Genève) et à l'entrée du canton de Genève.

Et surtout le nouveau zonage sera en adéquation avec le Tarif Genève et du tarif régional et clarifiera ainsi la vente sur les distributeurs par une programmation des destinations directement sur les tickets (suppression de l'obligation du marquage des zones).

**TITRES DE TRANSPORT COMBINÉS :
UNE OFFRE COMBINÉE QUASIMENT COMPLETE
SUR LE POURTOUR**

Côté suisse
Le City-Ticket et l'abonnement Inter sont utilisables sur l'ensemble des entreprises de transport faisant partie du périmètre tarifaire. En tant que transporteur principal, la SNCF propose depuis près de vingt ans l'abonnement Tramail en deux versions, hebdomadaire et mensuelle, pour les pendulaires devant travailler quotidiennement à Genève.

En 2006, les abonnements Transimpro, Transimpro+ et Transimpro+provenances confondues, sont au nombre de 4 847 hebdo. (+7,2 % par rapport à 2005) et 2 874 mensuels (+13,6 %).

Depuis décembre 2006, le City-Ticket TER Rhône-Alpes est également en vente entre la France voisine et Genève sous forme de carte journalière.

Il est particulièrement apprécié aux clients occasionnels souhaitant découvrir la cité de Calvin.

Les compagnies autorisées S47 (Société des Transports de Genève) et Evian / Amney-Genève proposent depuis le 1^{er} janvier 2006 à sa clientèle occasionnelle un City-Ticket en aller simple ou aller-retour.

Vendu en plein tarif ou sous forme d'une carte prépayée offrant un rabais, le City-Ticket a été décliné sous forme de carte mensuelle et hebdomadaire. Les tarifs sont de 63,5 unités dont 70 % correspondent à la liaison Amney-Genève via Cruseilles, là où aucune offre alternative en transport public n'existe (30 % des ventes se sont réalisées sur l'axe Amney-Genève, liaison concurrencée par la SNCF).

Côté français
Plusieurs offres sont disponibles pour les clients régulières ou occasionnels. La SNCF propose depuis près de vingt ans l'abonnement Tramail en deux versions, hebdomadaire et mensuelle, pour les pendulaires devant travailler quotidiennement à Genève.

En 2006, les abonnements Transimpro, Transimpro+ et Transimpro+provenances confondues, sont au nombre de 4 847 hebdo. (+7,2 % par rapport à 2005) et 2 874 mensuels (+13,6 %).

Depuis décembre 2006, le City-Ticket TER Rhône-Alpes est également en vente entre la France voisine et Genève sous forme de carte journalière.

Il est particulièrement apprécié aux clients occasionnels souhaitant découvrir la cité de Calvin.

Les compagnies autorisées S47 (Société des Transports de Genève) et Evian / Amney-Genève proposent depuis le 1^{er} janvier 2006 à sa clientèle occasionnelle un City-Ticket en aller simple ou aller-retour.

Vendu en plein tarif ou sous forme d'une carte prépayée offrant un rabais, le City-Ticket a été décliné sous forme de carte mensuelle et hebdomadaire. Les tarifs sont de 63,5 unités dont 70 % correspondent à la liaison Amney-Genève via Cruseilles, là où aucune offre alternative en transport public n'existe (30 % des ventes se sont réalisées sur l'axe Amney-Genève, liaison concurrencée par la SNCF).

GRANDS COMPTES

Le développement de l'activité transimpro ne se décline pas en 2006 avec un montant des ventes d'environ 50 %.

La cible de rabais n'a pas évolué par rapport à celle de 2005 mais la pratique destinée aux prospects a été rebouclée.

Vingt-six partenaires ont vendu plus de 10'000 abonnements annuels au sein de leur structure à la plus grande satisfaction de leurs collaborateurs. Les ventes ont été de plus de 6 millions de francs (sans déduction des titres de transport) et de plus de 5 millions de francs (sans déduction des titres de transport).

Outre un développement du nombre de sociétés partenaires, 2006 a été marqué par une participation accrue des entreprises au subventionnement des abonnements.

Utiliser l'entreprise pour promouvoir l'abonnement annuel permet aux clients de bénéficier d'un tarif ou réduire la population active du canton.

En 2006, 9'063 abonnements annuels ont été vendus par le biais des partenaires Grands Comptes (GC) dont :

- 2'269 abonnements offerts par les entreprises soit 25 % des ventes GC;
- 3'590 abonnements subventionnés par les entreprises GC soit 39,7 % des ventes GC;
- 3'203 abonnements à tarif professionnel (sans subvention) soit 35,7 % des ventes GC.

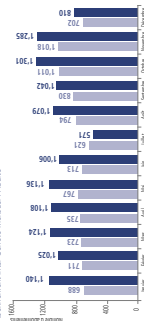
En conclusion, en 2006, ce sont 64,3 % des abonnements Grands Comptes qui ont été offerts ou subventionnés et 35,7 % qui ont été proposés, sans subventionnement, aux collaborateurs des entreprises.

A notre connaissance, plusieurs entreprises qui ont fait le pas de l'abonnement annuel ont été gagnées sans subventionnement, ont mis en place un groupe de travail pour partager une réflexion sur la mobilité et s'impliquer davantage dans le projet de développement durable.

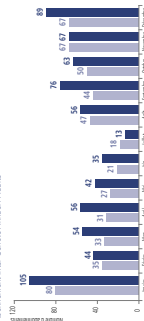
Face à la congestion des villes, à la rarefaction des places de parking et à une offre de transports publics qui a augmenté d'environ 2,7 % sur la période 2003-2006, de plus en plus de sociétés mettent en œuvre une politique de développement durable avec un volet transport au profit de leurs collaborateurs.

Evolution des ventes 2005-2006

Abonnement Inter Genève Mensuel / Adulte



Abonnement Inter Genève Annuel / Adulte



COMMUNICATION



2006 EST MARQUÉ PAR LE CHANGEMENT

En matière de communication, 2006 est marqué par une implication plus grande des partenaires, mais aussi par une nouvelle orientation donnée aux actions de communication.

Avec un budget diminué, les actions sont à la fois moins nombreuses que par le passé mais plus basantes, les messages plus cohérents grâce au message en jargon d'une charte graphique.

Les partenaires sont plus présents en nombre, mieux ciblés et génèrent plus d'avantages à nos clients fidèles, les abonnés.

Quelques actions de communication en 2006

unieso info (juin)
unieso info sont dans une version révisée, plus complète en termes de présentation et plus agréable à la lecture.

Le bulletin d'information et son nouveau contenu de huit pages (au lieu de quatre) est reçu par 32 000 abonnés annuels.

Le temps d'un expresso (de 2 mai)
Un mailing destiné aux habitants de la zone 55 est distribué dans toutes

les boîtes à lettres entre Coppet et Bellevue. Les dépliants présentent les possibilités de déplacement en zone 55, 100fre, les assurances, les services de proximité, les lignes filaires, les abonnements de soucs et de dépenses de parking, volés Coppet à dix minutes en train de Genève. Un volet de promotion en vue d'augmenter le nombre de nouveaux abonnés est diffusé pendant 9 heures et 16 heures, en abonnés des heures de pointe.

Le temps d'un éto (juin)
Cette campagne d'annonces presse complète celle du zone 55.

Elle a pour but d'accroître l'utilisation des transports publics par les abonnés unieso. Les actions sont réalisées dans les trains et bus, avec correspondance à Sclétron pour Nations, à l'arrivée de tous les trains.

Rapidité, fréquences, orientée sont les maîtres mots de cette action.

Budget communication en 2006

Projet 2006	Budgétaire	Coûts
unieso info, séparée et éditée	Documentation	8 938,00
Bulletin 2006	Documentation	8 938,00
Tarif 55 3 boîtes 2007 - Projet abandonné-reporté en 2007	Documentation	7 071,00
Report de gestion unieso	Institutionnel	6 378,00
Tarif 63 à 11 dans info postal	Institutionnel	2 743,00
Sortie abonnés unieso QR	Renariat	6 270,45
Vin de fête 2006	Renariat	107 114,00
Mentoring de Genève	Renariat	24 996,00
Festival de Cornes	Renariat	15 000,00
Festival orné d'effluves	Renariat	17 000,00
Chantier de communication	Renariat	12 000,00
Plan de l'unité - billet combiné	Promotion	8 230,00
Promotion cartibonus	Promotion	11 604,60
Promotion train zone 55 Coppet	Promotion	6 871,00
Promotion Compagnies Schétron	Promotion	12 830,70
Voyage retour - 1 ^{re} enquête pendant le	Promotion	1 350,00
Tarif 63 Continues SA (fossil) (projet abandonné)	Promotion	1 700,00
Plan unieso	Promotion	8 472,00
Plan unieso info	Promotion	8 472,00
DIGEST - insertion et plan public sept. + déc.	Promotion	3 168,00
Mécanisme d'insertion tarifs et IT	Promotion	20 000,00
Report de gestion unieso	Promotion	5 000,00
Théâtre de Genève	Promotion	12 000,00
OGC	Promotion	12 000,00

Un workshop communication s'est tenu en octobre et a rassemblé l'ensemble des partenaires de la CTT et d'unieso régional pour discuter des orientations à prendre pour l'année 2007.

Campagne IMU (juin)
IMU (info mobilité unieso) est LE service de renseignements téléphoniques commun aux opérateurs de la CTT. Le thème, est une bonne occasion d'encourager toute personne responsable à choisir une alternative aux véhicules motorisés. Les spécialistes affichent en tant qu'opérateurs de la CTT un message de service au réseau genevois de la SGA ainsi que sur les écrans movia des trains.

Carte 24 heures (3 trimestre)
Cette dernière collaboration entre unieso, la CGN et les lignes touristiques des Moutettes est l'occasion de remettre en avant la carte 24 heures d'abonnement. Les tarifs réduits sur certaines collaborations en été et en automne. Comme beaucoup d'autres annonces presse, spots ou affichages, ce visual reprend les éléments de la charte graphique (nouvellement créés).

Acteurs de promotion de films de transport (juillet-août)

Projet 2006	Budgétaire	Coûts
Site unieso	Promotion	117 720,00
Site de Genève	Promotion	7 600,00
Site de Giffers	Promotion	13 500,00
Site de Vevey*	Promotion	8 840,00
Genève transport Genève - versail de la carte	Promotion	25 000,00
Participation à la campagne CF - City-fidel	Promotion	1 964,00
Mallings aux communes	Promotion	2 450,00
Guide de l'office du tourisme Genève	Publicité	3 360,00
Annuaire téléphonique - banque	Publicité	5 083,00
Guide de Restaurants (Limonas + médias)	Publicité	20 000,00
Ecole de Vevey - annonces cartibonus	Publicité	1 892,00
Campagne abonnement junior	Publicité	8 000,00
Plan de l'unité	Publicité	30 000,00
Tiers-conjoint de la Mobilité (collaborateur de mobilité)	Publicité image	16 398,00
Epave ma	RP	17 000,00
Cartes de vœux unieso	RP	19 820,00
Face avant DAT en France	Spplastique	415,00
Plan de réseau	Spplastique	22 845,00
Système de lignes	Spplastique	127 150,00
Abonnés info	Spplastique	693 360,00
Adresses téléphoniques	Spplastique	267 810,00
Adresses étape ma	Spplastique	27 580,00
Réimpression face avant DAT CF	Spplastique	387 590,00
Face avant DAT 1 000/0007	Spplastique	14 316,00
Plans de lignes	Spplastique	253 200,00
Plans de réseaux et bornes	Spplastique	900,00
Adaptation du site unieso	Web	230 000,00

FRÉQUENTATION



EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

L'offre de transport a fait un bond moyen de 5 % en 2006.

Une évolution de la fréquentation déplorée par une offre de transport accrue pour répondre aux défis d'une grande capacité a été introduit pour l'offre de transport.

Le tronçon de la ligne régionale Caligny-Lancy-Pont-Rouge continue de subir le report d'une partie de la clientèle sur le trafic grande ligne. Faisant suite à une année 2005 exceptionnelle avec le millionième voyageur légèrement dépassé, les Moutiers genevoises connaissent une sur-évaluation de leur trafic (+0,3 %).

Les lignes qui progressent (M3 et M4) sont celles dont les horaires ont été calés sur ceux des lignes TPG en correspondance. La coordination des horaires entre les partenaires d'umerso revêt la toute son importance.

Par ailleurs, on note un attrait touristique grandissant de ces lignes.

Fréquentation du nombre de voyageurs par mode de transport

	2006		2005		Evolution 2006/2005
	vooyageur par	vooyageur	vooyageur par	vooyageur	
1501 Coppet - Lancy-Pont-Rouge	5202	1898760	5255	1918075	-1,0 %
151 La Rhône - Genève	2752	822020	2055	720075	9,6 %
Total trafic régional	7454	2728780	7310	2468150	2,0 %
M1 Bâle	1095	399495	1112	405785	-1,6 %
M2 Nörd	1171	427530	1240	452636	-5,6 %
M3 Portbâle	383	139307	338	122711	13,5 %
M4 Belle-d'Alpe	379	138102	346	122736	9,4 %
Total Moutiers	3027	1106694	3106	1102986	-0,3 %
Bus	12922	4742625	11200	4152027	12,7 %
Trolley	87289	31369355	86722	31653418	1,0 %
Bo	16682	6285859	15424	56401102	7,9 %
Scaltes	1723	446259	1721	463385	-3,8 %
Total TPG	34925	14049769	35637	13000532	8,0 %
Total umerso	395407	144322469	396462	139381710	7,8 %

Indicateurs de la qualité umerso

Dimension	Critère	Performance	Qualité attendue par le client			
			2003	2004	2005	2006
Art 1: Informations offre umerso	1) Information des titres de transport	Information sur la gamme des titres de transport et sur le prix				
	2) Accueil aux points de vente					
Art 2: Informations à la clientèle	3) Délivrance géographique umerso	Couverture géographique à vos besoins				
	4) Information disponible aux points de vente					
	Identifications équipements de transport	Identification de la ligne et l'ensemble des véhicules				

Indicateur qualité

Critère 1
2004 a été marqué par deux augmentations des tarifs des titres de transport et la notation 2005 sur cet aspect en est la conséquence directe.

Critère 2
L'augmentation de l'offre n'est pas équilibrée à la satisfaction grand sur cet aspect en est la conséquence d'umerso par rapport aux besoins des clients.

Critère 3
La notation de ce critère est en partie liée à la compréhension des clients vis-à-vis de la couverture double tarification du tarif tout Genève et régional sur une même carte.

Critère 4
Après une certaine période d'adaptation, cette compréhension progresse sans être optimiste.

Critère 5
Ce critère stable, voire en légère hausse, est un niveau élevé. Il constitue un des points forts des collaborateurs pour améliorer le service à la clientèle aux points de vente.

BILAN



DÉCOMPTÉ UNIRESO

	Dotations provision 2006	unireso, Comptes au 31.12.06	Etat Général	Soie à reporter	Ratio FG 93,74 %	Part CFF 53,5 %	Part SIMON 0,66 %	TOTAL Unireso 100 %
PRODUITS DU TRANSPORT + GARANTIES								
Produit SIMON + TPG	104.346.175	107.973.986,92	170.000,00	107.973.986,92	119.906.936,94	6.748.302,22	787.484,40	119.437.933,66
Produit DANT /Grais CFF	1.455 %	1.737.546,74	150.000,00	1.737.546,74	149.038,00	8.935,00	980,00	150.000,00
Produit CFF - gais CFF	6.000 %	7.273.745,63	3.199.300,00	3.199.300,00	3.009.968,00	177.552,00	2.111.140,00	3.199.300,00
Produit CFF - abonnement 10 rail	2.053 %	2.451.874,37	829.112,00	829.112,00	777.624,00	46.016,00	5.472,00	829.112,00
Total produits de transport	108.681.570	119.437.153,66	5.177.354,00	119.437.153,66	4.855.942,00	287.344,00	34.108,00	5.177.354,00
Participations composites	42.96.467	176.88	176.88	176.88	165,89	9,62	1,17	176,88
Total produits communautaires	112.978.037	119.437.330,54	5.177.354,00	124.614.864,54	116.762.374,73	70.309.655,64	82.169,57	124.614.864,54
CHARGES								
Salaires et charge	-320.000	-320.000,00	-320.000,00	-320.000,00	-234.475,00	-13.975,00	-1.650,00	-320.000,00
Total frais de personnel	-320.000	-320.000,00	-320.000,00	-320.000,00	-234.475,00	-13.975,00	-1.650,00	-320.000,00
Honoraires juridiques / fiduciaires	-4.500	-4.088,80	-4.088,80	-4.088,80	-3.834,88	-226,93	-26,99	-4.088,80
Etudes et mandats	-25.000	-30.512,67	-30.512,67	-30.512,67	-28.617,48	-1.693,45	-201,39	-30.512,67
Frais de voyage & réception	-15.000	-13.707,07	-13.707,07	-13.707,07	-12.984,99	-76,04	-9,04	-13.707,07
Total frais administratifs	-44.500	-35.971,54	-35.971,54	-35.971,54	-33.727,20	-1.996,42	-237,42	-35.971,54
Confection titres de transport	-200.000	-1.761.288,83	-1.761.288,83	-1.761.288,83	-1.651.191,23	-9.775,15	-1.162,45	-1.761.288,83
Production de cartons	-500.000	-444.414,98	-444.414,98	-444.414,98	-416.816,81	-24.665,03	-2.938,14	-444.414,98
Indemnité de vente (c/taig)	-3.803.855	-4.094.484,75	-4.094.484,75	-4.094.484,75	-3.839.485,20	-227.988,10	-27.018,45	-4.094.484,75
Indemnité de vente (c/edf)	3.803.855	4.094.484,75	4.094.484,75	4.094.484,75	3.839.903,60	254.581,15	-27.018,45	4.094.484,75
Roy. imprimés	-	-10,80	-10,80	-10,80	-10,13	-0,60	-0,07	-10,80
Total frais de vente	-700.000	-620.554,61	-620.554,61	-620.554,61	-519.997,77	-7.840,73	-31.114,11	-620.554,61
Communication	-915.000	-861.889,31	-861.889,31	-861.889,31	-807.709,41	-47.796,00	-5.688,90	-861.889,31
Roy. imprimés, mailings	-5.000	-61.246,01	-61.246,01	-61.246,01	-57.442,64	-3.399,15	-404,22	-61.246,01
Total frais de communication	-920.000	-923.135,32	-923.135,32	-923.135,32	-865.152,05	-51.195,15	-6.098,12	-923.135,32
Frais d'acomptes	-300.000	-300.000,00	-300.000,00	-300.000,00	-187.580,00	-111.000,00	-13.200,00	-300.000,00
Frais bancaires	-1.000	-230,50	-230,50	-230,50	-22,46	-16,13	-1,92	-230,50
Total frais financiers	-301.000	-300.230,50	-300.230,50	-300.230,50	-187.602,46	-111.161,13	-13.212,92	-300.230,50
Divers et imprévus	-50.000	0,00	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES (NET)	-2.165.500	-2.029.225,197	-2.029.225,197	-2.029.225,197	-1.902.916,97	-88.023,43	-4.041,57	-2.029.225,197
RESULTAT NET	110.823.537	117.408.978,57	5.177.354,00	122.985.432,41	114.859.957,76	6.944.632,41	78.124,40	122.985.432,41
REPARTITION								
TPG								
CFF								
SIMON								

TVA 7,6 % incluse

Le 3 avril 2007, l'organe de révision a approuvé le décompte unireso pour l'année 2006. Aucune modification dans les procédures comptables et financières de la CTI n'a été apportée en 2006. Le montant global des charges réelles est inférieur aux charges prévisionnelles.

**ATTESTATION DES COMPTES UNIRESO
PAR LA FIDUCIAIRE**

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PriceWaterhouseCoopers SA
Avenue Gouverneur Mella 10
Case postale 2495
1211 Genève 19
Téléphone +41 (0) 76 74 11 00
Fax +41 (0) 76 74 11 10

Rapport de l'organe de révision
de la Communauté Tarifaire Intégrale de Genève
Genève

En notre qualité d'organe de révision de La Communauté Tarifaire Intégrale de Genève, nous avons vérifié le décompte de la Société Simple de l'année 2006, conformément à l'article cinquième, paragraphe 4, lettre a, du contrat constitutif de société simple.

La responsabilité de l'établissement du décompte incombe à l'Entrepreneur de transport grutaire alors que notre mission consistait à le vérifier et à émettre une appréciation le concernant.

Nous situons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Selon notre appréciation, le décompte de l'année 2006 est conforme à l'article sixième du contrat constitutif.

Nous recommandons d'approuver le décompte qui vous est soumis.

PriceWaterhouseCoopers SA


Ph. Cassiner
E. de Rham
Réviseur responsable

Genève, le 3 avril 2007

Annexes:
- Décompte de la société simple de l'année 2006